



Alerte enfance en danger

La protection de l'enfance est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant et notamment son intégrité physique. Si un enfant est en danger, voici la démarche à suivre.

Publié le 06/09/2024 - Mise à jour le 30/10/2024

Comment pouvons-nous vous aider ?

La situation d'un enfant vous préoccupe, vous craignez qu'il soit en danger, vous pensez qu'il a besoin d'aide : parlons-en. Repérer les enfants en danger pour les protéger, c'est la mission de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip) du Conseil départemental du Gard.

Pour qui ?

Tout enfant qui serait exposé à des violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, ou sexuelles, tout enfant exposé à des violences conjugales au sein de sa famille, tout enfant négligé ou délaissé. Il s'adresse également aux mineurs pouvant se mettre en danger (prostitution, errance, addiction). Ce numéro peut aussi être utilisé pour demander de l'aide en faveur de parents en difficultés.



Qui contacter ?

Cellule alerte enfance Gard : 0 805 00 00 30 - alerte.enfance@gard.fr

Ce numéro est gratuit. Il n'apparaîtra pas sur les factures détaillées fournies par les opérateurs téléphoniques. L'équipe de la Cellule départementale de recueil des informations préoccupantes (Crip) est à votre écoute du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

En dehors de ces horaires vos appels seront automatiquement basculés sur le 119, numéro national 24h/24 et 7j/7 (numéro anonyme et gratuit).

- Le 119 est aussi accessible par tchat pour les moins de 21 ans sur allo119.gouv.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*
- *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
- *Standard Tél. : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76